

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 NOVEMBRE 2016** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

16,241 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

16,242 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

26.1 Centre récréatif Kingsey inc.

16-178 RÉSOLUTION NO 16-178 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

16,243 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 octobre 2016.

16-179 RÉSOLUTION NO 16-179 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 octobre 2016 tel que présenté.

16,244 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

La mairesse propose de traiter le point 12 de l'ordre du jour dès maintenant. Les membres du conseil sont d'accord.

16,245 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME SOPHIE NADEAU ET M. RAYMOND LAVOIE

16-180

**RÉSOLUTION NO 16-180
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PAR MME SOPHIE NADEAU ET M. RAYMOND LAVOIE
MARGE DE REcul AVANT**

- 1 Mme Sophie Nadeau et M. Raymond Lavoie possèdent une propriété située au 59, rue Tardif;
- 2 Les demandeurs désirent construire un garage annexé à la résidence à 4,7 mètres de marge de recul avant à la rue des Pins comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul avant prescrits au règlement de zonage;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n° 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-16-19, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à Mme Sophie Nadeau et M. Raymond Lavoie une dérogation mineure permettant la construction d'un garage annexé à la résidence à 4,7 mètres de marge de recul avant à la rue des Pins comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul avant exigés aux articles 6.2.1 et 6.3.4 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5C-21, **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

16,246 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Tisluck informe les membres du conseil qu'il a participé à la réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin. Il souligne que le parc a connu une très bonne année avec une augmentation des visiteurs.

Le conseiller Christian Côté informe les membres conseil qu'il a participé à une réunion de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls et il mentionne qu'il y a eu une vente de terrain dans le parc industriel.